

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 17 – Nigéria Intervention de la Belgique

Date: 22 octobre 2013

Monsieur le Président,

La Belgique félicite le Nigéria pour le renforcement de sa Commission nationale des droits de l'homme et pour l'adoption d'une législation spécifique dédiée à la liberté de l'information et des médias.

Néanmoins, la Belgique reste préoccupée par la situation dans les lieux de détention où la torture et les mauvais traitements restent répandus malgré les efforts du Gouvernement nigérian.

Mon pays attache également beaucoup d'importance aux droits de l'enfant. La Belgique regrette que le "Child Rights Act" de 2003 n'ait pas encore été transposé par tous les Etats fédérés.

Dans ce contexte, mon pays formule les recommandations suivantes:

- **R1**: Assurer le fonctionnement du Mécanisme National de Prévention, notamment en permettant à la Commission nationale de droits de l'homme l'accès sans entrave à tous les lieux de détention.
- **R2**: Faire en sorte que toutes les personnes détenues préventivement soient déférées devant un juge endéans les délais prescrits par la Constitution nigériane ou dans les jours qui suivent leur arrestation, conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- R3: Prendre les mesures nécessaires pour que le "Child Rights Act" de 2003 soit transposé dans les systèmes juridiques des Etats et appliqué par l'ensemble de ces entités fédérées.

Je vous remercie Monsieur le Président.